

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAOURS**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Séance du 28 juillet 2016

DATE DE LA CONVOCATION

22/07/2016

DATE D’AFFICHAGE :

N° 48/2016

L’an deux mille seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE (arrivé à 20 h 15 mn), Giovanni BOSCO, Patrick DUMOULIN, Antoine TERRIER et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY, Patricia GEORGET, Céline RUTTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Solène BERTIAUX, et Mrs Sébastien CARETTE, Stéphane RICHARD (pouvoir à M. Philippe DINE).

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Choix des entreprises pour la réalisation de l’Agence Postale Communale (APC)

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport fait suite à l’ouverture des plis concernant les travaux de réalisation de l’APC. La commission d’appel d’offres s’est réunie le mardi 12 juillet à 14 heures en mairie. Voici la liste des entreprises qui ont été retenues pour ce marché qui s’élève à 68 701,25 € HT, soit 80 555,30 € TTC (La Société « La Maisonnée » est non assujettie à la TVA) :

« MENUISERIE DE L’HALLUE » pour menuiserie aluminium	:	6 164,17 € HT
Ets RENOUE pour l’électricité	:	9 233,20 € HT
Ets RENOUE pour Alarme Vidéo Protection	:	5 394,00 € HT
Ets RENOUE pour chauffage et plomberie	:	5 339,65 € HT
Ets DIRUY pour occultation rideaux	:	793,65 € HT
Ets FRIAS pour terrassement –Abords	:	7 339,68 € HT
Ets SIGNATURE pour la signalétique de voirie	:	346,04 € HT
Ets HOUBART pour la serrurerie	:	2 599,92 € HT
« LA MAISONNEE » pour l’aménagement extérieur	:	6 395,00 € (sans TVA)
« LA MAISONNEE » pour l’aménagement intérieur	:	4 554,00 € (sans TVA)
« LA MAISONNEE » pour les travaux de peinture	:	3 150,00 € (sans TVA)
Ets SERGEANT pour la fourniture de matériaux	:	15 835,44 € HT
Ets CPR pour la fourniture de peinture	:	1 556,50 € HT

Après en avoir délibéré et à l’unanimité le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d’appel d’offres et mandate M. le Maire pour signer les documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré à Daours
Le 28 juillet 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe DINE

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le*

Et publication le